



DEUXIÈME SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES À L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES
OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEWA)
EN ALLEMAGNE, DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2002

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

Introduction

Lors de la première réunion des parties qui a eu lieu du 6 au 9 novembre 1999 à Cape Town en Afrique du sud, la résolution 1.1 concernant l'établissement d'un secrétariat permanent pour AEW fut adoptée.

Comme convenue dans la résolution, la réunion des parties était convaincue de l'utilité et du besoin de bénéficier d'un secrétariat permanent. Celui-ci sera mis en place pour les parties contractantes et aiderait à mettre en application les décisions prises par ces dernières. Le secrétariat est donc une instauration à part entière de l'accord.

Bien que le rapport fasse clairement apparaître ce qui est attendu du secrétariat de l'accord, ce dernier ne dresse pas une liste complète de toutes les activités qui sont réalisées par le secrétariat AEW telles la promotion de l'accord, le recrutement de nouvelles parties, la préparation et l'organisation des réunions des parties à venir..., ainsi, beaucoup d'activités ne sont pas mentionnées dans le rapport.

Bien que des clauses furent établies dans le but d'établir ce secrétariat le 1 janvier 2000, le processus de recrutement, les dispositions nécessaires à l'intégration du secrétariat AEW dans le PNEU en cohabitation avec les services CMS ont causé du retard. Le Secrétariat permanent fut instauré le 17 juillet 2000 à Bonn (UN-Premises) à la suite du recrutement du secrétaire exécutif.

Ce rapport a pour objectif de vous informer brièvement sur les activités qu'a effectuées le Secrétariat permanent AEW depuis sa création, le 17 juillet 2000, et ce jusqu'à la deuxième réunion des parties (MOP2).

Vue d'ensemble des activités du Secrétariat de l'AEWA

GÉNÉRALITÉS

Activités du Secrétariat

Le travail quotidien du Secrétariat consiste approximativement à 60-70 pour cent à répondre au courrier et à entretenir le réseau AEWA avec les États Parties et non Parties et, last but not least, à régler les questions financières et administratives. En ce qui concerne ce dernier point, même si l'AEWA bénéficie sans aucun doute de l'aide de l'administrateur et gestionnaire du fonds, qui travaille pour la CMS et pour l'Unité des Accords, il n'en reste pas moins que c'est le Secrétariat lui-même qui fait la majeure partie du travail. L'administrateur et gestionnaire du fonds joue le rôle d'agent certificateur et il assure la liaison avec le PNUE/UNON pour le Secrétariat de l'AEWA. Concrètement, cela veut dire que le Secrétariat rédige l'ensemble des contrats, des accords avec les gouvernements hôtes, la révision du budget, etc. Il passe également un certain temps à rappeler aux États Parties de verser leur contribution annuelle au fonds d'affectation spéciale de l'AEWA.

Deux fois par an, il prend aussi contact avec les États non Parties pour les inviter à adhérer à l'Accord. La communication n'est pas toujours facile, en particulier avec les pays africains. Les télécopies doivent être envoyées quatre, cinq ou six fois avant d'arriver à destination. Les messages électroniques sont régulièrement renvoyés à l'expéditeur. Et pourtant, si l'on veut parvenir à recruter de nouvelles Parties, il est essentiel de maintenir ce réseau. De même qu'il est essentiel d'assurer le mieux possible la mise à jour de la base de données contenant toutes les adresses.

Questions administratives et financières

Depuis que le Secrétariat de l'AEWA partage des locaux avec le Secrétariat du PNUE/CMS et qu'il est intégré au PNUE, il tente de se familiariser avec le Règlement intérieur des Nations Unies et en particulier de UNON/PNUE. Malheureusement, l'administrateur et gestionnaire des fonds ne peut guère lui fournir de conseils, étant elle-même depuis relativement peu de temps dans le système UNON/PNUE. Comme c'est généralement le cas, nous nous familiarisons donc avec le règlement en tirant les enseignements de nos erreurs. Cela prend beaucoup de temps. Les lettres d'accord que nous envoyons à Wetlands International pour leur donner du travail font, par exemple, plusieurs fois l'aller-retour avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (UNON), à chaque fois que de nouvelles questions demandent à être éclaircies ou que des dispositions doivent être modifiées dans le contrat. Le Secrétaire exécutif est entièrement responsable de toutes les questions administratives et financières en rapport avec l'AEWA. En ce qui concerne ce dernier point, le Secrétariat doit soumettre régulièrement à UNON, par l'intermédiaire de la CMS, un rapport financier et une étude du budget. Même si l'administrateur et gestionnaire des fonds contribue à ces tâches, c'est au Secrétariat qu'incombe la majeure partie du travail. Il en va de même pour la conclusion de contrats avec les consultants, l'achat de fournitures, etc.

Ces derniers mois, nous avons passé beaucoup de temps sur le bilan de clôture de l'exercice. La nécessité est apparue d'améliorer la gestion financière de l'Unité des Accords. Bien que le Secrétariat reçoive une vue d'ensemble des dépôts au Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA (toutes les semaines) et un « état des lieux » du Fonds d'affectation spéciale (une fois par mois) qui indique la collecte des contributions, il manque une vue d'ensemble mensuelle des dépenses. Le Secrétariat de l'AEWA a exhorté l'administrateur et gestionnaire des fonds à fournir ces informations au Secrétariat, car le Secrétaire exécutif en a besoin pour gérer le budget annuel. Le recrutement au 11 février 2002, d'un assistant financier par la CMS a permis d'augmenter des capacités et nous espérons que cela permettra en temps utile d'améliorer le soutien financier et administratif du secrétariat.

Unité des Accords

Les Réunions des Parties respectives avaient décidé d'installer EUROBATS et ASCOBANS dans les mêmes locaux que la CMS et de les intégrer à la CMS. Ces secrétariats forment aujourd'hui, avec le Secrétariat de l'AEWA, l'Unité des Accords. Nous essayons de synchroniser le travail aussi bien au sein de l'Unité des Accords qu'avec la CMS. Des contacts bilatéraux ont pratiquement lieu tous les jours entre les Accords et/ou la CMS. Les Secrétariats des Accords et la CMS ont prévu de se réunir à intervalles réguliers. Bien que l'idée d'établir cette Unité des Accords remonte à plusieurs années, un grand nombre de questions ne sont toujours pas réglées en ce qui concerne les responsabilités des Secrétariats des Accords, compte tenu du fait que chacun de ces Accords est une entité légale distincte, etc. Le Secrétariat de l'AEWA a fourni et il a encore à fournir un gros effort pour que l'Unité des Accords soit une réussite. En dehors de ses contacts avec

les accords CMS basés à Bonn, le Secrétariat essaie également de rester en contact avec l'ACAP (Australie) et l'ACCOBAMS (Monaco). Il a fait de son mieux pour aider le Secrétariat d'ACCOBAMS à préparer sa première réunion des Parties (MOP1) en lui fournissant des documents qui ont pu lui servir de modèle et en le conseillant. De plus, à la demande d'ACCOBAMS, l'assistante du Secrétariat de l'AEWA, Madame Mirna Maya est venue en renfort à l'équipe d'ACCOBAMS pendant MOP1 comme commis au contrôle des documents.

Recrutement d'un assistant et d'un employé à temps partiel

La procédure de recrutement d'un assistant chargé de seconder le Secrétaire exécutif a débuté au mois d'août 2000. Près de 40 candidatures ont été présentées, dont celles de secrétaires/assistants hautement qualifiés. Les entretiens avec les candidats sélectionnés ont eu lieu fin septembre. Ensuite, le rapport du jury a été envoyé à l'UNON en le priant d'offrir le poste au meilleur candidat. Plusieurs mois plus tard, UNON informait le Secrétariat que le poste n'avait pu être classifié avant que l'annonce du poste à pourvoir soit publiée, ce qui voulait dire que toute la procédure de recrutement devait recommencer à zéro. Tous les efforts déployés par le Secrétariat afin d'amener Nairobi à revenir sur sa décision ont été vains. En janvier 2001, il a donc fallu lancer une nouvelle procédure de recrutement. Heureusement, le 1^{er} décembre 2000, un assistant temporaire a pu être engagé. Les entretiens ont eu lieu en mars et le rapport du jury a été soumis à UNON. C'est finalement Mme Mirna Maya qui a obtenu le poste en juin et elle a pu heureusement démarrer officiellement dans ses nouvelles fonctions le 1^{er} août 2001. Un an donc après que la procédure a été engagée, une procédure qui a coûté au Secrétariat bien du temps et bien des efforts, nous avons enfin pu clore le chapitre.

Au début de l'année 2002, il a été décidé de recruter quelques agents temporaires comme consultants afin d'accroître les capacités du Secrétariat. Mme Nienke Beintema (Pays-Bas) a ainsi été recrutée pour la période du 15 février au 15 juin 2002 pour renforcer les activités concernant la sensibilisation aux munitions non toxiques. Mme Beintema rédigera plusieurs articles sur les munitions non toxiques ainsi qu'un bulletin spécial AEWA sur ce même sujet. Le 15 mars, Mme Heike Grelka a pris ses fonctions d'assistant/secrétaire à l'information. Elle est responsable de la rédaction régulière du bulletin de l'AEWA, de la mise à jour du site Web de l'Accord, de l'élaboration d'autres matériels d'information, et elle a pour mission, si besoin est, d'aider l'assistant à reproduire, formater et diffuser les documents. En étroite coopération et dans des conditions particulières, il a également été décidé d'avoir recours aux services du coordinateur du projet FEM d'itinéraire de migration des oiseaux d'Afrique-Eurasie, M. Chris Baker (Wetlands International). Celui-ci rédigera un bulletin spécial sur le projet du FEM. En outre, il rédigera le Plan international de mise en oeuvre AEWA 2003-2007. Par ailleurs, il sera fait appel à une personne de langue maternelle anglaise pour aider le Secrétariat de l'Accord à améliorer la qualité linguistique de nos documents pour MOP2.

Affaires internes

Du 7 novembre 2001 au 21 décembre 2001, Mme Jennifer Freychet (France) a effectué un stage au Secrétariat. Élève du lycée Paul Cézanne d'Aix-en-Provence, elle cherchait à effectuer un stage pour le troisième semestre de sa formation en deux ans comme assistante/secrétaire trilingue. Elle a bien aidé le Secrétariat durant son stage. Elle a soutenu l'assistante/secrétaire dans son travail quotidien et a fourni un travail précieux en traduisant des lettres en français.

Le 1^{er} mars 2002, Mme Aicha Zergani (Maroc) a rejoint le Secrétariat pour y effectuer un stage. Mme Zegani prépare une maîtrise en droit de l'environnement à l'Université de Brême. Elle a aidé à rédiger des documents pour MOP2 et par la suite à préparer la ligne directrice pour une législation nationale. Malheureusement, son stage de six semaines, trop court, ne lui a pas permis de finir son travail, en particulier en rapport avec la ligne directrice pour une législation nationale.

Finalisation de MOP1

Le Secrétariat de l'AEWA a trouvé des fonds pour couvrir les frais de voyage et de subsistance de quelque 80 délégués qui ont ainsi pu participer à COP6 et à MOP1. Le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de la Coopération au développement des Pays-Bas ont fourni ces fonds. En outre, le Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche s'est chargé des frais d'organisation pour MOP1. Après la réunion, il a fallu faire rapport à ces différents ministères, tâche qui a pris du temps et qui n'a pas pu être terminée avant que le Secrétariat déménage à Bonn.

Mis à part le temps passé à régler les questions financières et administratives concernant MOP1, le Secrétariat a passé un certain temps à finaliser les documents suivants en français : rapport de MOP1, Plan

d'action à partir de 2000 et Priorités en matière d'application à l'échelle internationale de l'AEWA en 2000-2004. Ces documents ont été en partie traduits par l'Office des Nations Unies à Nairobi et en partie par d'autres traducteurs. Du fait du déménagement du Secrétariat et du manque de personnel, il n'a pas été possible de publier ces documents plus tôt. Depuis juin 2001, tous les documents sont pourtant disponibles en anglais et en français.

Préparation de MOP2

Bien que la majeure partie des arrangements logistiques de MOP2 ait été faite par le ministère de l'environnement et de la sécurité nucléaire (BMU), il restait encore beaucoup de travail à accomplir à cet égard par le Secrétariat.

Le secrétaire exécutif a participé à de nombreuses réunions concernant BMU et CMS afin de discuter des problèmes organisationnels.

Pour ce qui est du contenu de la réunion, la responsabilité incombe néanmoins au Secrétariat de l'AEWA. Au milieu de l'année 2000, nous avons commencé ces préparatifs en chargeant Wetlands International de préparer certains documents. Les projets énumérés ci-après fournissent des informations supplémentaires à ce sujet. Les documents traitant des domaines institutionnels financier et administratif furent rédigés par le secrétariat. Depuis la fin de l'année 2001, le travail fourni en préparation de MOP2 c'est rapidement accru. La première annonce de MOP2 a été envoyée à toutes les adresses (1 500 en tout) répertoriées dans notre base de données. Bien qu'ayant reçu jusqu'à présent près de 150 formulaires de préinscription, il est évident que les inscriptions de certaines parties sont toujours manquantes. Elles recevront un rappel dans les mois à venir. Elles seront de nouveau invitées à soumettre leurs rapports nationaux et à communiquer au Secrétariat qui elles ont choisi comme Point focal de l'AEWA.

Le Secrétariat prépare actuellement les documents nécessaires pour MOP2.

Réunions du Comité technique

La première réunion du Comité technique a eu lieu en novembre 2000 à Bonn. La deuxième est prévue pour novembre 2001. Préparer une telle réunion prend beaucoup de temps. Outre la rédaction des documents nécessaires, le Secrétariat doit aussi se préoccuper de la logistique, et notamment de l'organisation des voyages des délégués bénéficiant d'un appui financier.

Groupe de travail sur la Bernache cravant à ventre noir

Conformément à la décision prise par le Comité technique lors de sa première réunion, le Secrétariat a commencé en début d'année à préparer l'établissement d'un groupe de travail chargé de mettre en œuvre le Plan de gestion pour la Bernache cravant à ventre noir. La troisième version du Plan de gestion a été distribuée aux États de l'aire de répartition de l'espèce. Par ailleurs, les pays clés étant la fédération Russe, Le Danemark, l'Allemagne, le Royaume Uni, Les pays Bas, et la France ont été informés de la décision du Comité technique et ont été priés de désigner un représentant qui participerait au groupe de travail. Le calendrier et le lieu de la première réunion du groupe de travail ont fait l'objet de discussions en étroite coopération avec le président du groupe de travail, M. Jesper Madsen (Danemark). La réunion est prévue pour le 10 octobre 2001 au Danemark.

Après la réunion susmentionnée, le Secrétariat a reçu quelques commentaires concernant le Plan d'action. Ces modifications ont été prises en compte et le 4^{ème} projet a été envoyé pour approbation aux pays clés. Il est prévu de soumettre l'avant-projet final aux fins d'adoption à MOP2. Auparavant, le Plan de gestion pour la Bernache cravant à ventre noir sera soumis pour approbation au Comité ORNIS de l'Union européenne en juin 2002. Le rapport final sera soumis lors de MOP2.

Bulletin

Le bulletin de l'AEWA est très apprécié de ses lecteurs et il est distribué à grande échelle, aussi bien dans la zone de l'Accord qu'en dehors. C'est un instrument extrêmement précieux pour communiquer des informations et aussi pour promouvoir l'Accord et sa mise en œuvre. C'est pourquoi le Secrétariat essaie de publier deux numéros par an. Cependant, la collecte d'articles provenant de toute la zone de l'Accord et leur publication et/ou la rédaction d'articles par le Secrétariat lui-même prennent beaucoup de temps. Du fait de

son déménagement à Bonn et de son intégration au sein du PNUE, le Secrétariat n'a pas été en mesure de produire ces deux numéros l'année dernière. En 2002, il est prévu de publier un bulletin spécial sur les munitions non toxiques, un bulletin spécial sur le projet FEM-AEWA et un bulletin régulier.

Le déménagement du Secrétariat a eu aussi un impact sur nos contacts avec les imprimeurs et les concepteurs graphiques, etc. Ces cinq dernières années, le Secrétariat intérimaire avait travaillé avec le même imprimeur et le même concepteur graphique sur le bulletin de l'AEWA, ce qui permettait de faire bien des économies de temps et d'énergie, chacun d'entre nous sachant exactement ce qu'il avait à faire afin de réaliser ces bulletins. Maintenant que le Secrétariat est installé à Bonn, il nous faut investir pas mal de temps pour apprendre à connaître les concepteurs graphiques et les imprimeurs, pour faire un choix de sociétés appropriées et pour mettre les modalités au clair.

Pour souligner que l'Accord est entré dans une nouvelle ère, le Secrétariat a décidé en 2001 de moderniser le bulletin de l'AEWA. La nouvelle présentation du bulletin est le fruit d'une étroite coopération entre le Secrétariat de l'AEWA, notre concepteur graphique et l'imprimeur.

PROJETS

Conservation des espèces

Ligne directrice pour une législation nationale de la Conservation des Oiseaux d'eau migrateurs

Nous avons pris contact, en juin 2001, avec le Centre du droit de l'environnement (Environmental Law Centre) de l'UICN à Bonn pour discuter de l'élaboration d'une ligne directrice pour une législation nationale de la Conservation des Oiseaux d'eau migrateurs. Dès que nous serons parvenus à un accord, le Centre du droit de l'environnement de l'UICN sera chargé d'élaborer cette ligne directrice. Le projet final sera soumis à MOP2 pour adoption.

Développement de nouveaux Plans d'action internationaux par espèce

Il apparaît dans le rapport de la réunion du Comité permanent de la Convention de Berne (décembre 2000) que le Secrétariat de la Convention aimerait élaborer des plans d'action internationaux par espèce pour les espèces globalement menacées suivantes : aigle à queue blanche, busard pâle, bruant cendré, vanneau sociable, glaréole à ailes noires et bécassine double. Il semble pourtant que des contributions volontaires fassent défaut pour avancer dans la rédaction de ces plans d'action. Le Secrétariat de l'AEWA a donc pris l'initiative de contacter le Secrétariat de la Convention de Berne pour discuter avec lui de l'aide qu'il pourrait fournir notamment pour les plans d'action pour les trois espèces d'oiseaux d'eau mentionnées, puisque celles-ci figurent à l'annexe 2 de l'AEWA. Il a été convenu que l'AEWA se chargerait des frais d'élaboration du plan d'action pour la bécassine double. La Convention de Berne et les Pays-Bas prendront à leur charge les frais encourus pour les cinq autres plans d'action.

Par ailleurs, le Secrétariat a conclu, en juin 2000, un accord avec la division Europe de BirdLife International. Ils se chargeront de l'exécution du projet de sorte que le plan d'action pour la bécassine double pourra être soumis à MOP2. Il a également été convenu que le format utilisé pour le plan de gestion pour la Bernache cravant à ventre noir servira également pour ces plans d'action par espèce de l'AEWA.

Ligne directrice pour éviter l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs non indigènes

Le Royaume-Uni a accordé son soutien à la réalisation d'une étude sur documents et à la rédaction d'une ligne directrice pour éviter l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs non indigènes. Le projet a été mis en adjudication et le Secrétariat attend les devis. Les travaux ont été confiés à la Tour-du-Valat et les premiers résultats pourront être disponibles fin 2002, début 2003.

Gestion des activités humaines

Étude de l'utilisation de munitions non toxiques lors de la chasse aux oiseaux d'eau

L'atelier international de Wetlands International sur l'empoisonnement des oiseaux d'eau par le plomb (Bruxelles, 1991) a marqué un tournant dans les actions menées pour réduire l'impact de l'empoisonnement des oiseaux d'eau par le plomb. Depuis, Wetlands International a publié le rapport de cet atelier, en 1992, et deux rapports de suivi, en 1995 et 1997. Grâce à la contribution financière du Comité Commun de Conservation de la nature (Royaume Uni) et de l'AEWA, un troisième rapport de suivi international sur l'empoisonnement des oiseaux d'eau par le plomb a pu être élaboré. Il sera publié au second semestre 2001.

Le Secrétariat de l'AEWA a participé aux questionnaires qui ont servi à collecter des informations et à la rédaction du rapport. De plus, l'AEWA a facilité le travail de Wetlands International en lui fournissant des adresses de points focaux de l'AEWA et en insistant auprès de certains pays pour qu'ils renvoient leurs questionnaires. Pour élargir l'audience, le Secrétariat de l'AEWA s'est occupé de faire traduire à ses propres frais le rapport en français.

Pendant la réunion de l'UICN (octobre 2000), le Secrétaire exécutif a discuté avec le Secrétaire général de FACE de la possibilité d'organiser un atelier spécial sur l'utilisation de munitions non toxiques. L'idée était d'organiser un atelier à l'intention des pays d'Europe orientale pour les informer sur les munitions de remplacement. FACE a offert une contribution en nature à cet atelier en se préoccupant des dispositions logistiques nécessaires. L'AEWA, pour sa part, a proposé de rassembler les fonds nécessaires pour couvrir les frais de voyage et de subsistance des délégués invités en provenance des pays en transition économique.

Pour cela, le Secrétariat de l'Accord a pris contact avec plusieurs pays industrialisés pour leur demander de participer au financement. La Suisse a répondu à cette demande et offert généreusement de prendre ces frais à sa charge. Le 11 mai 2001, le Secrétaire exécutif s'est rendu au siège de FACE pour discuter des détails du programme. L'atelier a eu lieu du 24 au 28 octobre 2001 en Roumanie. En se basant sur les recommandations de cet atelier, le Secrétariat a décidé de rédiger un numéro spécial du bulletin de l'AEWA sur les munitions non toxiques. En outre, plusieurs articles seront régigés et publiés, par exemple sur les différences balistiques entre les munitions au plomb et les munitions non toxiques, les problèmes de sécurité, etc. Ces articles ont été envoyés en juin 2002 à toutes les organisations nationales de chasseurs en leur demandant de les publier dans leurs revues de chasse. Quelques pages concernant ces problèmes ont également été incluses sur le site Internet de l'Accord.

À la suite de l'atelier, le Secrétariat a examiné s'il était possible d'organiser un atelier similaire en Europe méridionale. On est parvenu en principe à s'entendre avec le Président d'Il Nibbio (Italie) pour organiser un atelier début 2003 en Italie.

Étude de l'emploi des produits agrochimiques en Afrique et de leurs incidences sur les oiseaux d'eau migrateurs

Au cours de la Conférence panafricaine d'ornithologie, qui s'est tenue en septembre 2000 en Ouganda, le Secrétaire exécutif s'est entretenu avec le représentant de la FAO des Priorités en matière d'application à l'échelle internationale de l'AEWA en 2000-2004. À la suite de cet entretien, le représentant de la FAO s'est intéressé au projet n° 14 « Étude de l'emploi des produits agrochimiques en Afrique et de leurs incidences sur les oiseaux d'eau migrateurs ». Plusieurs mois plus tard, nous sommes parvenus à un accord, à savoir que la fondation CERES/LOCUSTOX, une agence de la FAO, sera chargée de l'exécution du projet et qu'elle y apportera une contribution en nature. Le Secrétariat de l'AEWA se chargera du reste des frais.

En mars 2001, la fondation CERES/LOCUSTOX a engagé un ornithologue pour ce projet. Il s'occupera des études bibliographiques, des questionnaires et des études sur le terrain dans les pays sélectionnés. Les résultats seront publiés dans un rapport. Il est prévu de soumettre à MOP2 la version rédigée de ce rapport.

Recherche et surveillance continue

Étude sur les impacts potentiels de la pêche maritime sur les oiseaux d'eau migrateurs

Les impacts potentiels de la pêche industrielle maritime sur les populations d'oiseaux soulèvent de vives inquiétudes. Aujourd'hui notamment, la flotte de vaisseaux européens le long des côtes africaines augmente, les pays d'Afrique étant de plus en plus nombreux à vendre des concessions de pêche dans leurs eaux territoriales. D'où la nécessité de procéder à une étude sur documents afin d'examiner les impacts potentiels de la pêche industrielle maritime sur les oiseaux d'eau migrateurs.

Concernant les études prévues, une discussion avec des experts a eu lieu au début de l'année 2001. En se basant sur celle-ci, le secrétariat a ainsi commencé à en rédiger les modalités.

Plus tard, des contacts ont été pris avec certains pays d'Europe de l'ouest dans le but d'obtenir des soutiens pour ce projet. De là, le Royaume Uni puis les Pays Bas ont fait don d'un support financier.

Au début de l'année 2002, le projet a été mis en adjudication et le contrat à par la suite été confié à l'Université de Cap Town. Les premiers résultats sont attendus pour l'année 2003.

Publication d'un atlas des populations d'échassiers

Wetlands International s'occupe de coordonner le développement d'un atlas des populations d'échassiers. En particulier le Groupe d'étude des échassiers est largement impliqué. Grâce aux efforts du Secrétariat de l'AEWA, les moyens financiers nécessaires ont pu être rassemblés. À ce stade du projet, le Secrétariat de l'AEWA suit le développement de l'atlas à distance.

Malheureusement, le Secrétariat a été informé en mars 2002 que le projet était entravé par la fermeture légale de Wetlands International-Africa, Europe and Middle East. On espère voir ces problèmes résolus en temps utile. La mise à jour du rapport sur les statuts et tendances des populations sera effectué et terminé avant MOP2.

Rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations pour MOP2

Le Plan d'action de l'Accord demande à ce qu'un rapport sur l'état de conservation et les tendances des populations couvertes par l'Accord soit rédigé au moins tous les trois ans. Le type d'informations recueillies offre du matériel de base pour le fonctionnement, la mise à jour et l'évaluation de l'Accord. Le premier rapport a été présenté lors de la première session de la Réunion des Parties. La version finale de ce rapport a été publiée début 2002.

Début 2001, le Secrétariat a pris contact avec Wetlands International pour qu'il actualise l'état de conservation et les tendances des populations couvertes par l'AEWA. La mise à jour du rapport sur les statuts et tendances des populations sera effectuée et terminée avant MOP2.

Actions pour la conservation des oiseaux d'eau vivant en colonies

Une grande partie des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs couvertes par l'Accord nichent en colonies pour différentes raisons. Cela rend ces espèces particulièrement vulnérables aux changements d'habitat, au prélèvement d'œufs (de poussins ou d'adultes), aux nuisances et aux situations d'urgence dans ces sites.

Le projet prévoit une étude sur documents pour explorer les options, les priorités et les coûts de la coordination d'une surveillance continue des colonies d'oiseaux d'eau. Il prévoit par ailleurs la rédaction d'une ligne de conservation sur les actions à prendre au niveau national pour les colonies d'oiseaux d'eau.

On est parvenu fin mars 2002 à s'entendre avec la Station de la Tour Du Valat pour qu'elle se charge de ce travail. Les résultats finaux sont attendus au milieu de l'année 2003. La France soutient ce projet.

Échange de savoir-faire sur l'approche traditionnelle de la gestion des zones humides et des oiseaux d'eau en Afrique

Dans plusieurs pays d'Afrique, les communautés rurales ont développé des normes traditionnelles, des règlements et des technologies pour une bonne utilisation des oiseaux d'eau migrateurs et des zones humides qui leur servent d'habitat. Ce type d'approche permet de bien comprendre les options qui se présentent pour le développement et l'utilisation durables de ces ressources par les communautés rurales, et de pouvoir les reproduire dans d'autres pays.

Le Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche des Pays-Bas s'est engagé à soutenir partiellement ce projet. Au début de l'année 2002, un accord a été conclu avec l'UICN qui se charge de l'exécution du projet. Des projets appropriés sont actuellement à l'étude dans deux pays au moins en étroite consultation avec le Secrétariat. Les résultats finaux seront disponibles d'ici fin 2003.

Lignes directrices de conservation

Les lignes directrices de conservation ont été adoptées à MOP1 en tant que lignes directrices initiales. La Réunion a demandé au Comité technique de réexaminer d'urgence les lignes directrices initiales. C'est ce qu'a fait le Comité technique à sa première réunion et il a décidé qu'une ligne directrice devrait être ajoutée dans les situations d'urgence internationales. Le Secrétariat a confié ce travail à Wetlands International. Celui-ci finalisera les lignes directrices initiales en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'AEWA et il rédigera une nouvelle ligne directrice pour gérer les situations d'urgence internationales. Ce travail devrait pouvoir être terminé d'ici la fin août 2002, ce qui permettrait de soumettre les lignes directrices à MOP2.

Remise en état de sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs qui ont été détériorés par une intrusion de plantes aquatiques envahissantes

Comme l'indiquent les Priorités en matière d'application à l'échelle internationale de l'AEWA en 2000-2004, un grand nombre de zones humides (y compris plusieurs zones d'importance internationale pour les oiseaux d'eau migrateurs), notamment en Afrique tropicale, ont été dégradées par des invasions d'espèces de plantes aquatiques.

Sachant que le Bureau RAMSAR travaille sur le même sujet, le Secrétariat de l'AEWA a pris l'initiative de le contacter pour discuter d'une future coopération avec RAMSAR et d'autres organisations pertinentes. À la dixième réunion du Groupe d'évaluation scientifique et technique de RAMSAR, il a été décidé d'inviter l'AEWA à participer à l'élaboration d'une résolution et de son annexe sur « la gestion des zones humides et les espèces envahissantes » qui seront présentées à COP8 RAMSAR.

Entre-temps, RAMSAR et l'UICN organisent en Afrique des ateliers sur ce thème. Dans le cadre du programme de travail conjoint (Joint Work Programme) auquel participent RAMSAR, la CMS et l'AEWA, nous discuterons dans les mois à venir des possibilités de renforcer la coopération entre ces Secrétariats dans le but d'éradiquer les espèces envahissantes. Ce projet a été confié entre-temps à l'UICN. Cette organisation examine actuellement en étroite coopération avec le Secrétariat les projets qui s'y prêtent en Afrique.

Éducation et information

Développement du site Web de l'Accord

L'Internet devient rapidement l'outil le plus efficace de communication et de sensibilisation aux activités au niveau international. Il offre un moyen excellent et avantageux pour promouvoir, coordonner et mettre en œuvre les divers aspects de l'Accord. La page Web de l'Accord était démodée ; il a donc fallu la mettre à jour et renforcer son attrait. La contribution volontaire fournie par le Gouvernement allemand a permis au Secrétariat de charger le World Conservation and Monitoring Centre (PNUE-WCMC) de développer un nouveau site. Lancé en 2000, le projet expirera à la fin de l'année. En mai 2001, la première phase de ce nouveau site a été mise en application. Le Secrétariat de l'AEWA participe largement à ce projet.

Le PNUE-WCMC a mis au point des applications basées sur des cartes et des graphiques qui améliorent l'attrait et l'efficacité du site. Outre les documents existants, le Secrétariat a fourni de nouveaux textes qui seront intégrés au site. En attendant, les premières mesures ont été prises par le secrétariat dans le but de se familiariser avec le langage HTML. Ainsi, le secrétariat dispose de logiciels spécifiques utiles à la mise à jour régulière du site Internet.

AUTRES ACTIVITÉS

Atelier « Vers une stratégie concernant les oiseaux d'eau et la conservation des zones humides sur l'itinéraire de migration en Asie centrale »

Depuis de nombreuses années déjà, la mise au point d'une stratégie concernant les oiseaux d'eau et la conservation des zones humides sur l'itinéraire de migration en Asie centrale suscite un grand intérêt. La CMS s'est mise d'accord depuis longtemps avec le Bureau RAMSAR, Wetlands International et les Pays-Bas pour organiser un atelier dans la région afin de discuter de cette idée. Pourtant, l'atelier a été reporté d'année en année. En 2000, Wetlands International a demandé aux Pays-Bas de l'aider à rédiger un Plan d'action pour l'itinéraire de migration en Asie centrale. Cette demande ayant été approuvée au début de l'année 2001, un responsable (fonctionnaire spécialisé dans ce domaine) a pu être chargé de rédiger ce plan d'action. Ce projet est cependant entravé par la fermeture légale de Wetlands International-Africa, Europe and Middle East. On espère voir ces problèmes résolus à temps afin que Wetlands International puisse poursuivre ses activités.

L'itinéraire de migration en Asie centrale recoupe en partie la zone de l'AEWA. C'est pourquoi le Secrétariat de l'AEWA s'est déclaré intéressé à participer au projet. À la demande de la CMS, c'est lui qui s'occupe de coordonner les activités au nom de la CMS. Sa tâche consiste à organiser un atelier, à assurer la liaison avec le gouvernement hôte, à coordonner les activités de Wetlands International, à rédiger et à envoyer les invitations, etc. Toutes ces activités prennent du temps.

À la suite de la réunion, le Secrétariat de l'AEWA a rédigé un document à débattre sur les trois options des futures actions internationales concertées dans la région située le long de l'itinéraire de migration Asie centrale et Inde. Le Secrétariat a également commenté le projet de Plan d'action. Il s'occupe actuellement en étroite coopération avec le Secrétariat de la CMS d'organiser un atelier d'une journée pendant COP7 (septembre 2002, Bonn).

Programme de travail conjoint avec le Bureau RAMSAR

Il y a quelques années, la CMS avait élaboré un Programme de travail conjoint (Joint Work Programme) entre le Bureau RAMSAR et la CMS. Bien que les deux organisations y soient favorables, le programme n'a

jamais été mené à terme, les personnes qui s'en occupaient ayant, des deux côtés, à la CMS et au Bureau RAMSAR, quitté leur emploi.

L'AEWA est absolument complémentaire de la Convention de RAMSAR, bien qu'il y ait aussi certains recoupements. Pour éviter les doubles emplois et améliorer les activités des deux organisations, il est souhaitable de synchroniser leurs programmes de travail. Le Secrétariat de l'AEWA, en étroite coopération avec la CMS, a donc mis à jour le projet de programme existant en y ajoutant des questions spécifiques à l'AEWA. Une première version du programme a été envoyée au Bureau RAMSAR et à la CMS avec prière de faire leurs commentaires. Malheureusement, le Bureau RAMSAR n'a pas reçu de commentaires jusqu'à présent. On espère pouvoir parvenir à un accord avec le Bureau RAMSAR et le Secrétariat de la CMS avant MOP2.

Projet FEM relatif à l'itinéraire de migration des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie

Début 2000, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a décidé d'allouer 350 000 dollars US pour la rédaction d'une proposition de projet FEM de grande envergure relatif à l'itinéraire de migration des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie, dont le montant total sera compris entre 8 et 12 millions de dollars.

Le Secrétariat de l'AEWA est l'un des membres du Comité de pilotage du projet, qui s'est réuni pour la première fois en novembre 2001 à Wageningen, aux Pays-Bas. Le Secrétariat de l'AEWA a participé à cette réunion durant laquelle le projet a été étudié et le programme de travail adopté.

Comme l'indique le descriptif du projet, deux ateliers de vulgarisation devraient être organisés durant la phase de développement du projet, l'un au Moyen-Orient, l'autre en Asie centrale. Ces deux ateliers ont pour but d'améliorer les communications, la coopération et la coordination au sein de la région. Tous les Secrétariats ayant peu de contacts avec le Moyen-Orient tout comme avec l'Asie centrale, le Secrétariat de l'AEWA a décidé de participer à l'atelier au Moyen-Orient, qui s'est tenu en janvier 2001 au Bahreïn, pour essayer de renforcer le réseau avec cette région. Le Secrétariat participera aussi, pour la même raison, à l'atelier en Asie centrale, qui se tiendra en août 2001 en Ouzbékistan.

En tant que membre du Comité de pilotage, le Secrétaire exécutif participe largement à l'élaboration de la proposition de projet FEM de grande envergure. C'est en cette qualité qu'il a participé, avec le représentant du Comité technique, à un atelier de deux jours intitulé « Analysis of the gaps of knowledge of the critical wetlands areas required by migratory waterbirds » (Analyse des lacunes concernant la connaissance des zones humides critiques nécessaires aux oiseaux d'eau migrateurs), qui a eu lieu en juin 2001. La fiche de projet concernant le projet général sera prête pour MOP2. Toutefois, un souci persiste en ce qui concerne le niveau des fonds disponibles au secrétariat FEM.

En collaboration étroite avec l'UNEP/FEM, il a été décidé de remettre la soumission de la fiche de projet à plus tard et normalement, si tout se passe comme prévu, le projet sera approuvé mi 2003.

L'élaboration de la proposition de projet FEM de grande envergure est déjà bien avancée. Il reste cependant à trouver les fonds de contrepartie, entre 4 et 6 millions de dollars US, qui sont nécessaires pour que le Secrétariat du FEM approuve le projet. Avec ses collègues du Bureau RAMSAR, de BirdLife International et de Wetlands International, le Secrétariat de l'AEWA a promis de tout mettre en œuvre pour trouver des fonds supplémentaires.

Film sur l'AEWA

Le Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche a fourni à l'AEWA une aide financière qui lui a permis de confier à un cinéaste professionnel le soin de rédiger un scénario de film publicitaire sur l'AEWA. Ce film d'une vingtaine de minutes devrait souligner le rôle crucial de l'AEWA dans la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Il pourrait être utilisé dans le cadre de réunions d'experts ou par des responsables des politiques, mais il serait aussi destiné au grand public. On examine actuellement s'il pourrait également passer à la télévision. Bien que le scénario soit déjà prêt, il faudra compter encore un certain temps avant que le financement du film ne soit assuré, les coûts de production étant estimés à 175 000 dollars US.

En effet, les fonds nécessaires ne sont pas encore disponibles. En effet, les fonds nécessaires ne sont pas encore disponibles. Toutefois, il y a de grandes chances pour qu'une partie des fonds soit fournie par « African-Eurasian Flyway » du projet FEM. Par la suite, une nouvelle idée est née. Celle de créer un tel film sur DVD. Celui-ci nous donnerait la possibilité de changer le scénario par ordinateur à chaque fois que nous le désirons. Cette méthode inclut le fait que ce film pourra être modifié pour un projet précis.

Mémorandum d'accord sur les oiseaux marins reproducteurs d'Afrique australe

Après la marée noire dans la région de l'Île aux phoques (Afrique du Sud), qui a fait un nombre énorme de victimes parmi les manchots africains, l'idée est venue de rédiger un mémorandum d'accord sur cette espèce

sous les auspices de la CMS. Au fil des ans, un nombre croissant d'espèces a été inclus dans ce projet de mémorandum d'accord et il a été décidé finalement de se concentrer sur tous les oiseaux marins reproducteurs d'Afrique australe, y compris l'Afrique du Sud, la Namibie et l'Angola.

Le Secrétariat a participé à l'atelier intitulé « Workshop on the Conservation Assessment and Management Plan for Southern African Coastal Seabirds » qui s'est tenu du 4 au 8 février 2002 au Cap, en Afrique du Sud. Durant cet atelier, il a été discuté des modalités administratives et institutionnelles concernant la conservation des oiseaux marins d'Afrique australe. À l'issue de ces débats, les participants ont préféré inclure ces espèces dans l'AEWA plutôt que de conclure un mémorandum d'accord séparé. Sur les 17 espèces proposées, cinq sont déjà intégrées dans l'AEWA. Il convient de veiller spécialement à la conservation de ces espèces spécifiques. Concernant les 12 espèces restantes, il est envisagé d'intégrer une espèce (océanite culblanc) dans l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels. L'Afrique du Sud proposera d'intégrer les autres espèces dans l'AEWA, ce qui évitera d'avoir à conclure un mémorandum d'accord séparé pour les oiseaux marins côtiers d'Afrique australe.

